

**SELARL JURIS MONT BLANC**  
**STE D'AVOCATS AU BARREAU DE BONNEVILLE**  
**21, Avenue de la Libération - 74300 CLUSES**  
**tél. : 04.50.96.15.74. fax. : 04.50.98.30.52**  
**jurismontblanc@jurismontblanc.com**

**Vente aux enchères publiques ensuite de surenchère en 1 lot d'un garage sis dans la copropriété dénommée « L'Arche », situé Station de FLAINE, 74300 ARACHES LA FRASSE, y cadastré Section C, n°4**

**Fixée au jeudi 5/3/2020 à 14h00, à l'audience de vente de Madame le Juge de L'Exécution, chargée des Saisies Immobilières près le Tribunal Judiciaire de Bonneville (74130), Palais de Justice, Quai du Parquet**

A la requête de : la SCI BLANC-FOSSE, immatriculée au RCS d'ANNECY, dont le siège est sis 355, Rue de l'Industrie, 74950 SCIONZIER, représentée par Monsieur David, Hervé CHATELET, surenchérisseur, ayant pour Avocat constitué la SELARL JURIS MONT BLANC, agissant par Me Christelle ABAD-PERNOLLET, sa co-gérante, inscrite au Barreau de BONNEVILLE (74)

En présence : des époux Maurice DESGRANGES et Marie-Claude LEGENDRE, tous deux retraités, de nationalité française, demeurant ensemble 395, Chemin de la Garette, 74300 CLUSES, adjudicataires surenchéris, ayant pour Avocat Me Annie CAILLOT, Avocat au Cabinet RIBES et Associés, inscrite au Barreau de BONNEVILLE (74),

Et de : Me Roger CHATEL-LOUROZ, Mandataire Judiciaire, demeurant 6, Rue René BLANC, 74100 ANNEMASSE, es-qualités de liquidateur de la SARL LE BOEMEL, à ce désigné selon jugement rendu par le Tribunal de Commerce d'ANNECY (74), le 10/6/2015, ayant pour Avocat constitué la SELARL JURIS MONT BLANC, agissant par Me Christelle ABAD-PERNOLLET, susnommée,

**DESIGNATION DES BIENS :**

Sur la Commune d'ARACHES LA FRASSE (74300), Station de FLAINE, dans un ensemble immobilier en copropriété dénommé « L'Arche », un garage en sous-sol portant le n°8 au plan du sol, avec les 12/10.000èmes de la propriété du sol et des parties communes, y cadastré Section C, n°4, le tout décrit dans le procès-verbal descriptif dressé le 28/8/2019 par la SAS SAGE et Associés, Huissier de Justice, annexé au cahier des conditions de vente contenant les clauses et conditions de la vente, déposé le 17/9/2019 au secrétariat-greffe du Juge de l'Exécution chargé des saisies immobilières près le TGI de BONNEVILLE (74) sous le n°19/01130, où chacun peut en prendre connaissance.

**MISE A PRIX** : 39.050,00 € (*Trente-neuf mille cinquante Euros*)

**OCCUPATION** : Il résulte du PV descriptif que le garage ne fait l'objet d'aucun bail et est garni de divers effets sans valeur dont l'adjudicataire fera son affaire personnelle.

**ENCHERES** : En conformité de l'article R322-40 du Code des Procédures Civile d'Exécution, les enchères ne pourront être portées que par le Ministère d'un Avocat au Barreau de BONNEVILLE.

**RENSEIGNEMENTS :**

1 – au Greffe du service des saisies-immobilières du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE (*tél. : 04.50.25.48.00*)

2 – au Cabinet de la SELARL JURIS MONT BLANC, Avocat poursuivant (*tél. : 04.50.96.15.74*)

Fait et rédigé à CLUSES, le 10 janvier 2020

Pour la SELARL JURIS MONT BLANC, Me C. ABAD-PERNOLLET